

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 11	<u>Pour</u> : 11+1 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	-----------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-quatre le 08 avril à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 03 avril 2024

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	POUR	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	<u>Procuration</u>
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDA Vincent	POUR	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR (arrivée à 20h40)	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	VEDRENNE Jean	POUR
GENDRE Valérie	POUR (arrivée à 20h35)	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Laurent PIALHOUX (procuration à Pierre PEYRAZAT)

Delphine DAGNAS

Yoann MARENDA

ABSENTS:

Cindy ARLOT-PELLEVOISIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

ORDRE DU JOUR**2024-19 Vote du budget primitif du budget photovoltaïque 2024**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'instruction M-4 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget et ses modifications

Vu le projet de budget photovoltaïque pour l'exercice 2024,

Vu le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2023 adoptés le 02 avril 2024

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** des suffrages exprimés :

- De ne pas affecter au C/1068 les résultats de fonctionnement de l'exercice 2023 du budget photovoltaïque
- De voter le budget primitif du budget photovoltaïque 2024 au chapitre, et

AR Prefecture

024-212400162-20240408-2024_19-DE

Reçu le 17/04/2024

Publié le 17/04/2024

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le

- D'adopter à l'**unanimité** des suffrages exprimés le budget primitif pour l'exercice 2024 du budget photovoltaïque tel que défini dans le tableau ci-après, et précise que le budget primitif 2024 est adopté avec reprise des résultats de l'année 2023, au vu du compte administratif ainsi que du compte de gestion 2023 approuvé le 02 avril 2024.

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE 2024						
FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		50 254,06				50 254,06
Opérations de l'exercice		13 191,16	26 681,16	26 681,16		39 872,32
TOTAUX	63 445,22	63 445,22	26 681,16	26 681,16	90 126,38	90 126,38
Restes à réaliser						
TOTAL BUDGET	63 445,22	63 445,22	26 681,16	26 681,16	90 126,38	90 126,38

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 09 avril 2024
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

AR Prefecture

024-212400162-20240408-2024_19-DE
Reçu le 17/04/2024
Publié le 17/04/2024

Déposé à la-Préfecture le :
Commune d'Augignac-Affichage le
Page 2 sur 2